

Mairie de Pignans

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 69 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 26 Juillet ,

En exercice : 27

De Présents : 21

De votants : 25

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -Mme AURIOL Anne-M. BENEDETTO
Nicolas-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-
Mme SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY
Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-
Mme DUPONT Karine- M. AIGUESPARSES Cédric-Mme
BOULANGER Tamara- HERAUD Jean-François-Mme
NICODEMO Mélissia-Mme DEZ Marylène-Mme LECUREUX
Aurore-M. HURET David-Mme PRUNET Sophie-M.
SEIGNOBOS Jean-Luc

Procurations :. M. ROSSI Patrick procuration à M. HERAUD Jean-
François. Mme BOUCHER Julie procuration à Mme DUPONT
Karine

M. CAMARA Célestin procuration à Mme SCOTTO Fabienne,
M. SANTONI Jean procuration à M. BRUN Fernand

. Etaient absents excusés- M. FRELIER Laurent-Mme ARNAL Estelle

**Délibération portant positionnement du Conseil municipal sur le projet
photovoltaïque sur des parcelles privées situées Cros de l'Arnavet .**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. HERAUD Jean-François ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose que la commune a été sollicitée par une Entreprise spécialisée TSE Energy, dans les parcs et installations photovoltaïques dans le cadre d'un projet privé sur le secteur du Cros de l'Arnavet sur plusieurs parcelles de terre représentant une superficie totale de 9,8 hectares dont 5 ha de parc .

Il s'agit de panneaux solaires installés au sol, sur un site sécurisé par vidéo et clôturé.

Les parcelles sont situées en zone Npr et ont intéressé la Société de part l'attrait de la situation du terrain (environnement boisé agricole) ,l'absence d'enjeux environnementaux majeurs type Natura 2000, l'absence de patrimoine historique, un potentiel en puissance de 5 Mwc soit un équivalent de consommation électrique à 1 268 foyers (soit 3 423 personnes).
Le projet nécessite un raccordement sur un poste HTA situé à 8 kms sur CARNOULES,
La durée de l'étude est de 2 ans et 9 mois.

Des revenus générés par ce type d'installation :

- pour les propriétaires (pas d'éléments chiffrés puisque cela dépend de la taille du terrain, de la distance de raccordement, et du niveau ensoleillement.)
- pour la commune : environ 5 580 € au titre de la taxe foncière annuelle et une seule fois la taxe d'aménagement de 14 480 €.
- pour les autres collectivités (Département : IFER, une part de taxe foncière et la taxe d'aménagement en partie ; la Communauté des communes : IFER, CFE, et taxe foncière.)

Toutefois au vu de l'ampleur du projet et sa situation Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le projet ainsi présenté par la Sté TSE Energy et de motiver la position qu'il adoptera.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à la majorité de s'opposer au projet présenté et 1 abstention aux motifs suivants :

- Présence de la tortue d'Herman et de son habitat.
- Sollicitation par sondage de la population qui répond majoritairement contre au projet.
- Le projet est proche d'un Espace Naturel Sensible.
- Raccordement à longue distance 8 kms qui engendre des travaux, l'emprunt de la piste par des camions, et des câblages à enterrer.
- Un impact visuel non négligeable sur l'environnement et la proximité d'habitat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

